

COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2015

Direction de la Citoyenneté, du suivi juridique
et des marchés publics

Dossier suivi par Mme Dominique HAUDIQUET

Responsable du service du conseil municipal

☎ 02 47 88 11 02 – Fax : 02 47 42 29 82

Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr

Fondettes, le 25 septembre 2015

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 25

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents à compter de la question n° 7 : 26

Nombre de pouvoirs à compter de la question n° 7 : 6

L'an deux mille quinze, le vingt deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA.

Étaient présents: Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS à partir de la question n°7, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Christophe GARNIER, Anne JUILLET, Bruno MARTEL, David BRAULT, Maryline ZUCARO, Laëtitia DAVID, Anne MONNEAU, Agnès GALLIER, Camille LECUIT, Philippe DUBOIS, Yanne BENOIST, Christine RENIER, Joël AGEORGES.

Représentés par pouvoir : Catherine PARDILLOS a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY jusqu'à la question n° 6, Nicole BELLANGER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Martine ABOT a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN a donné pouvoir à Nathalie LECLERCQ, Benoît SAVARY a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Philippe LACROIX a donné pouvoir à Philippe DUBOIS, Gérard GARRIDO a donné pouvoir à Christine RENIER.

Absente excusée : Luce TROUBAT

Secrétaires de séance : Jean-Maurice GUEIT et Joël AGEORGES

Session ordinaire

Le Conseil municipal rend un hommage solennel à Marcel BLONDEL, ancien conseiller municipal (durant trois mandats de 1983 à 2001), décédé au mois de juillet à l'âge de 94 ans. L'Assemblée observe une minute de silence à sa mémoire.

Hôtel de ville

35 rue Eugène Goüin - CS 60018 – 37230 Fondettes

☎ 02 47 88 11 11 / Fax : 02 47 42 29 82 / Courriel : mairie@fondettes.fr

www.fondettes.fr

● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation

DATE de l'acte	N°	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût HT ou (*) forfait tout compris
17/06/15	062	Marchés publics - Marché de prestation de gardiennage et de mise en sécurité de la guinguette d'été avec l'entreprise Sud Ouest Sécurité (SOS) de Fondettes	7 317,50 €
18/06/15	063	Marchés publics - Résiliation du marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la rue de la Barre conclu avec ASTEC suite à son placement en liquidation judiciaire et à la conclusion d'un contrat pour la fin de mission de maîtrise d'oeuvre. Contrat conclu avec la société INEVIA de Tours pour la partie non réalisée par ASTEC	4 238,50 €
23/06/15	064	Marchés publics - Marché (prestations payées en fonction des bons de commande) d'évacuation de déblais de terrassement entreposés au Centre technique municipal avec la société MS Service de Villemor (37) * annuel	mini. 5 000 €* maxi. 20 000 €*
30/06/15	065	Marchés publics - Avenant n°1 au marché de location et d'entretien des vêtements professionnels du personnel du Centre technique municipal avec l'entreprise INITIAL BTP SAS de Lailly-en-Val (45) - modification de durée du marché de 5 mois et 22 jours pour terminer le 31/12/15	--
01/07/15	067	Technique - Avenant n°1 au contrat d'entretien n°2014-03 passé avec la société MET 37 de La Ville-aux-Dames pour la suppression d'une prestation (porte sectionnelle du bâtiment Mécagra)	--
03/07/15	068	Marchés publics - Marché de prestation de service pour la location d'un véhicule (adapté au transport de 9 personnes) avec la société Axion de Cannes (06) en contrepartie du droit d'exploitation des emplacements publicitaires sur le véhicule	--
03/07/15	069	Marchés publics - Marché de prestation de service pour la location d'un véhicule (adapté au transport de 6 personnes) avec la société Traficommunication de Mérignac (33) en contrepartie du droit d'exploitation des emplacements publicitaires sur le véhicule	--
06/07/15	070	Animations de la Ville - Contrat de booking avec l'association Artistic Live de Fondettes pour la réalisation de prestations à destination des enfants dans le cadre du 14 juillet et de la Guinguette d'été	2 400 €
07/07/15	071	Finances - Droits de places sur les marchés de plein air (revalorisation +1,5% à compter du 1er janvier 2016) Non abonné : 1,19 €/mètre linéaire Abonné : 38,35 €/mètre linéaire/an (pour 1 marché semaine)	--
07/07/15	072	Finances - Relevance pour occupation du domaine public par les taxis (revalorisation +1,5% à compter du 1er janvier 2016, soit 66,70 €/an/emplacement)	--
07/07/15	073	Finances - Revalorisation des tarifs du transport scolaire (+1,5% pour l'année scolaire 2015-2016) 1er enfant.... 112,85 € 2ème 89,15 € 3ème 11,30 €	--
07/07/15	074	Finances - Revalorisation des tarifs de l'accueil périscolaire à l'école de la Guignière (+1,5% pour l'année scolaire 2015-2016)	--

		<table border="1"> <tr> <td>Temps de présence</td> <td>Coût</td> </tr> <tr> <td>Matin</td> <td>1,70 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait mensuel matin</td> <td>22,70 €</td> </tr> <tr> <td>Soir</td> <td>2,80 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait mensuel soir</td> <td>37,05 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait mensuel matin et soir</td> <td>56,95 €</td> </tr> <tr> <td>Etude surveillée</td> <td>1,14 €</td> </tr> </table>	Temps de présence	Coût	Matin	1,70 €	Forfait mensuel matin	22,70 €	Soir	2,80 €	Forfait mensuel soir	37,05 €	Forfait mensuel matin et soir	56,95 €	Etude surveillée	1,14 €													
Temps de présence	Coût																												
Matin	1,70 €																												
Forfait mensuel matin	22,70 €																												
Soir	2,80 €																												
Forfait mensuel soir	37,05 €																												
Forfait mensuel matin et soir	56,95 €																												
Etude surveillée	1,14 €																												
07/07/15	075	<p>Finances - : Revalorisation des tarifs des activités sportives (+ 1,5 % à compter de la rentrée sportive 2015-2016)</p> <table border="1"> <tr> <td colspan="4">Une heure de tennis ou de badminton ou 45 mn de squash</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Location par court</td> <td colspan="2">Carte de 10 location par court</td> </tr> <tr> <td>Hors commune</td> <td>11,10 €</td> <td>Hors commune</td> <td>99,95 €</td> </tr> <tr> <td>Comité d'entreprise</td> <td>10,00 €</td> <td>Comité d'entreprise</td> <td>89,85 €</td> </tr> <tr> <td>Fondettois</td> <td>8,90 €</td> <td>Fondettois</td> <td>79,85 €</td> </tr> <tr> <td>ASF / COS Fondettes</td> <td>2,77 €</td> <td>ASF / COS Fondetes</td> <td>24,95 €</td> </tr> </table> <p>Tarif divisé par deux pour les groupes constitués (centres aérés, lycées, associations et comités d'entreprises hors commune)</p>	Une heure de tennis ou de badminton ou 45 mn de squash				Location par court		Carte de 10 location par court		Hors commune	11,10 €	Hors commune	99,95 €	Comité d'entreprise	10,00 €	Comité d'entreprise	89,85 €	Fondettois	8,90 €	Fondettois	79,85 €	ASF / COS Fondettes	2,77 €	ASF / COS Fondetes	24,95 €	--		
Une heure de tennis ou de badminton ou 45 mn de squash																													
Location par court		Carte de 10 location par court																											
Hors commune	11,10 €	Hors commune	99,95 €																										
Comité d'entreprise	10,00 €	Comité d'entreprise	89,85 €																										
Fondettois	8,90 €	Fondettois	79,85 €																										
ASF / COS Fondettes	2,77 €	ASF / COS Fondetes	24,95 €																										
07/07/15	076	<p>Finances - Revalorisation du tarif des repas de la restauration scolaire (+1,5 % - basé sur le quotient familial QF - à compter de la rentrée 2015-2016)</p> <table border="1"> <tr> <td colspan="2">Tarifs réguliers par tranche de QF</td> </tr> <tr> <td>- de 500 €</td> <td>2,65 €</td> </tr> <tr> <td>de 501 à 700 €</td> <td>2,94 €</td> </tr> <tr> <td>de 701 à 1 100 €</td> <td>3,03 €</td> </tr> <tr> <td>de 1 101 € à 1 360 €</td> <td>3,11 € (tarif médian)</td> </tr> <tr> <td>de 1 361 € à 2 000 €</td> <td>3,30 €</td> </tr> <tr> <td>de 2 001 à 2 600 €</td> <td>3,45 €</td> </tr> <tr> <td>+ de 2 6001 €</td> <td>3,65 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Tarifs occasionnels sans QF</td> </tr> <tr> <td>Occasionnels</td> <td>3,99 €</td> </tr> <tr> <td>Protocle accueil individu.</td> <td>1,19 €</td> </tr> <tr> <td>Personnel communal</td> <td>4,22 €</td> </tr> <tr> <td>Education nationale</td> <td>5,40 €</td> </tr> </table> <p>Le tarif médian est appliqué aux familles d'accueil ainsi que lors des sorties scolaires</p>	Tarifs réguliers par tranche de QF		- de 500 €	2,65 €	de 501 à 700 €	2,94 €	de 701 à 1 100 €	3,03 €	de 1 101 € à 1 360 €	3,11 € (tarif médian)	de 1 361 € à 2 000 €	3,30 €	de 2 001 à 2 600 €	3,45 €	+ de 2 6001 €	3,65 €	Tarifs occasionnels sans QF		Occasionnels	3,99 €	Protocle accueil individu.	1,19 €	Personnel communal	4,22 €	Education nationale	5,40 €	--
Tarifs réguliers par tranche de QF																													
- de 500 €	2,65 €																												
de 501 à 700 €	2,94 €																												
de 701 à 1 100 €	3,03 €																												
de 1 101 € à 1 360 €	3,11 € (tarif médian)																												
de 1 361 € à 2 000 €	3,30 €																												
de 2 001 à 2 600 €	3,45 €																												
+ de 2 6001 €	3,65 €																												
Tarifs occasionnels sans QF																													
Occasionnels	3,99 €																												
Protocle accueil individu.	1,19 €																												
Personnel communal	4,22 €																												
Education nationale	5,40 €																												
07/07/15	077	<p>Finances - Tarif pour l'occupation de l'aire d'accueil des gens du voyage, revalorisation de 1,5 % de l'emplacement uniquement</p> <table border="1"> <tr> <td>Dépôt de garantie</td> <td>80 €* </td> </tr> <tr> <td>Avance sur emplacements et fluides</td> <td>30 € **</td> </tr> <tr> <td>Emplacement</td> <td>2,23 € TTC/jour</td> </tr> <tr> <td>Electricité</td> <td>0,15 € TTC le kw/h</td> </tr> <tr> <td>Eau</td> <td>3,15 € TTC le m3</td> </tr> </table>	Dépôt de garantie	80 €*	Avance sur emplacements et fluides	30 € **	Emplacement	2,23 € TTC/jour	Electricité	0,15 € TTC le kw/h	Eau	3,15 € TTC le m3	--																
Dépôt de garantie	80 €*																												
Avance sur emplacements et fluides	30 € **																												
Emplacement	2,23 € TTC/jour																												
Electricité	0,15 € TTC le kw/h																												
Eau	3,15 € TTC le m3																												

		<p>* (restituable en fin de séjour en fonction de l'état des lieux) ** (correspondant à une estimation de consommation et au droit d'emplacement pour 6 jours)</p> <p>Le coût de remboursement pour dégradations éventuelles est inchangé.</p>																									
07/07/15	078	<p>Finances - Revalorisation des tarifs des concessions de cimetière et de columbarium (+1,5 %) a/c du 01/01/2016</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Durée</th> <th>Concession</th> <th>Emplacement Caveau Urne</th> <th>Urne nouveau Columbarium</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>15 ans</td> <td>113,05 €</td> <td>56,30 €</td> <td>179,25 €</td> </tr> <tr> <td>30 ans</td> <td>292,85 €</td> <td>146,20 €</td> <td>358,50 €</td> </tr> <tr> <td>50 ans</td> <td>588,40 €</td> <td>294,15 €</td> <td>----</td> </tr> <tr> <td>Superposition</td> <td>38,15 €</td> <td>38,15 €</td> <td>----</td> </tr> </tbody> </table> <p>La concession pour un enfant est fixée à la moitié du prix normal. Pour les superpositions des concessions perpétuelles, il faut ajouter les frais de timbre et les droits d'enregistrement calculés par les services fiscaux</p>	Durée	Concession	Emplacement Caveau Urne	Urne nouveau Columbarium	15 ans	113,05 €	56,30 €	179,25 €	30 ans	292,85 €	146,20 €	358,50 €	50 ans	588,40 €	294,15 €	----	Superposition	38,15 €	38,15 €	----	--				
Durée	Concession	Emplacement Caveau Urne	Urne nouveau Columbarium																								
15 ans	113,05 €	56,30 €	179,25 €																								
30 ans	292,85 €	146,20 €	358,50 €																								
50 ans	588,40 €	294,15 €	----																								
Superposition	38,15 €	38,15 €	----																								
07/07/15	079	<p>Finances - Revalorisation du tarif de location d'un logement appartenant à la commune (logement de l'abbé) indexé sur l'indice du coût de revalorisation des loyers, soit + 0,57 % (230,33 €/an)</p>	--																								
16/07/15	081	<p>Marchés publics - Marché d'acquisition de matériels pour le service environnement parcs et jardins</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Lot/Fourniture et livraison</th> <th>Entreprise</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>(1) Brosse de nettoyage automotrice frontale</td> <td>Sté BOISSEAU de St-avertin</td> <td>10 335,00 € (1)</td> </tr> <tr> <td>(2) Plateau de coupe</td> <td>Sté LEJEAU de Ballan-Miré</td> <td>1 360,00 € (2)</td> </tr> <tr> <td>(3) Tronçonneuse élagueuse</td> <td>Sté LEJEAU de Ballan-Miré</td> <td>279,40 € (3)</td> </tr> <tr> <td>(4) Taille haies électrique et taille haies télescopique électrique</td> <td>Sté LEJEAU de Ballan-Miré</td> <td>408,90 € (4)</td> </tr> </tbody> </table>	Lot/Fourniture et livraison	Entreprise		(1) Brosse de nettoyage automotrice frontale	Sté BOISSEAU de St-avertin	10 335,00 € (1)	(2) Plateau de coupe	Sté LEJEAU de Ballan-Miré	1 360,00 € (2)	(3) Tronçonneuse élagueuse	Sté LEJEAU de Ballan-Miré	279,40 € (3)	(4) Taille haies électrique et taille haies télescopique électrique	Sté LEJEAU de Ballan-Miré	408,90 € (4)										
Lot/Fourniture et livraison	Entreprise																										
(1) Brosse de nettoyage automotrice frontale	Sté BOISSEAU de St-avertin	10 335,00 € (1)																									
(2) Plateau de coupe	Sté LEJEAU de Ballan-Miré	1 360,00 € (2)																									
(3) Tronçonneuse élagueuse	Sté LEJEAU de Ballan-Miré	279,40 € (3)																									
(4) Taille haies électrique et taille haies télescopique électrique	Sté LEJEAU de Ballan-Miré	408,90 € (4)																									
23/07/15	082	<p>Marchés publics - Marchés de travaux concernant la relance du lot n°8 : serrurerie pour l'aménagement partiel du Centre Culturel de l'Aubrière avec la SARL Seigneurin-Huet de Cléré-Les-Pins</p>	9 053,40 €																								
23/07/15	083	<p>Marchés publics - Marché pour l'acquisition d'un système de projection pour la Grange des Dîmes avec l'entreprise Scène de Nuit de Joué-Lès-Tours (projecteur et lampe de rechange)</p>	7 231,00 €																								
24/07/15	084	<p>Marchés publics - Marché pour le broyage des fossés avec l'entreprise SARL Bizeul de Saint-Etienne-de-Chigny</p>	490,00 €/jour																								
28/07/15	085	<p>Animations de la Ville - Revalorisation des tarifs de location des salles communales (+1,5% à/c du 1er septembre 2015)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Grande salle de L'Aubrière (390 p)</th> <th>Journée</th> <th>Week-end</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fondettois</td> <td>397,00 €</td> <td>539,00 €</td> </tr> <tr> <td>Hors Commune</td> <td>780,00 €</td> <td>1 114,00 €</td> </tr> <tr> <td>Association de la Commune</td> <td>72,80 €</td> <td>72,80 €</td> </tr> <tr> <th>Petite salle de L'Aubrière (80 p)</th> <th>Journée</th> <th>Week-end</th> </tr> <tr> <td>Fondettois</td> <td>191,00 €</td> <td>245,00 €</td> </tr> <tr> <td>Hors Commune</td> <td>299,00 €</td> <td>408,00 €</td> </tr> <tr> <td>Association de la Commune</td> <td>42,30 €</td> <td>42,30 €</td> </tr> </tbody> </table>	Grande salle de L'Aubrière (390 p)	Journée	Week-end	Fondettois	397,00 €	539,00 €	Hors Commune	780,00 €	1 114,00 €	Association de la Commune	72,80 €	72,80 €	Petite salle de L'Aubrière (80 p)	Journée	Week-end	Fondettois	191,00 €	245,00 €	Hors Commune	299,00 €	408,00 €	Association de la Commune	42,30 €	42,30 €	--
Grande salle de L'Aubrière (390 p)	Journée	Week-end																									
Fondettois	397,00 €	539,00 €																									
Hors Commune	780,00 €	1 114,00 €																									
Association de la Commune	72,80 €	72,80 €																									
Petite salle de L'Aubrière (80 p)	Journée	Week-end																									
Fondettois	191,00 €	245,00 €																									
Hors Commune	299,00 €	408,00 €																									
Association de la Commune	42,30 €	42,30 €																									

		Salle Jules Piednoir	Journée	Week-end		
		Fondettois	82,00 €	95,00 €		
		Hors Commune	109,00 €	136,00 €		
		Association de la Commune	14,10 €	14,10 €		
		Salle Espace Choisille (40 p)	Journée	Week-end		
		Fondettois		95,00 €		
		Hors Commune		190,00 €		
		Association de la Commune	30,00 €	45,00 €		
		Entreprise Fondettoises	75,00 €	105,00 €		
		Marchés publics - Marchés à bons de commande pour la fourniture de plantes bisannuelles, de bulbes, de chrysanthèmes et de cyclamens				
		Lot/Fourniture	Attributaire			
05/08/15	089	(1) Plantes bisannuelles	Exploitation agricole et horticole de Tours-Fondettes Agrocampus de Fondettes			(1) mini/an 2 000 € maxi/an 10 000 €
		(2) Bulbes	Ververt Export de Ursem en Hollande			(2) mini/an 2 000 € maxi/an 10 000 €
		(3) Chrysanthèmes	SA Plandanjou de Les Ponts de Ce (49)			(3) mini/an 2 000 € maxi/an 10 000 €
		(4) Cyclamens	SARL Barrault de Le Mortron (49)			(4) mini/an 1 500 € maxi/an 10 000 €
		Cimetière - Octroi de concessions de terrains dans le (nouveau) cimetière communal				--
		Dates	N°	Emplacement	Type	Montant d'encaisse
		09/07/15	080	ZB D-14	Familiale 30 ans	288,51 €
		28/07/15	086	H G-06	Superposition	37,60 €
		Dates	N°	Emplacement	Type	Montant d'encaisse
		30/07/15	087	ZB D-16	Familiale 30 ans	288,51 €
		30/07/15	088	COL D-19	Collective 30 ans	353,21 €
		25/08/15	091	C G-29r	renouvellement 15 ans	111,36 €
		25/08/15	092	D G-28	renouvellement 15 ans	111,36 €
		28/08/15	093	J G-19	renouvellement 30 ans	288,51 €
		26/08/15	094	ZB D-17	Collective 30 ans	288,51 €
		31/08/15	097	ZB D-18	Familiale 30 ans	288,51 €

		03/09/15	095	ZB D-19	Familiale 30 ans	288,51 €		
		03/09/15	098	R G-08	renouvellement 30 ans	288,51 €		
		03/09/15	099	R G-09	renouvellement 30 ans	288,51 €		
27/08/15	096	Finances - Création de tarif de location de matériel (prêt à l'extérieur) - Table 7,50 € - Chaise 2,00 € - Banc 5,00 € - Stand (3x3).. 96,00 € (associations uniquement)						--

1. Demande de subvention au Conseil Régional pour la 2ème phase des travaux du gymnase du Moulin-à-Vent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander une subvention de 109 000,00 € auprès du Conseil Régional pour les travaux du gymnase du Moulin-à-Vent - 2ème phase, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) signé entre la Région et la Communauté d'agglomération Tour(s)plus. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document se rapportant à la délibération.

2. Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour la création d'un espace de convivialité dans le cadre de l'opération de construction de vestiaires sur le stade du Moulin-à-Vent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander une subvention de 122 000 € à la Fédération Française de Football (F. F. F.) - Ligue du Centre-Val de Loire - pour aider au financement de l'espace de convivialité prévu dans le projet de construction de vestiaires sur le stade du Moulin-à-Vent. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document se rapportant à la délibération.

3. Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus au titre des investissements 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander à la Communauté d'agglomération Tour(s)plus l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 144 700 € pour l'année 2015, soit

- 70 000 € pour l'amélioration énergétique de l'éclairage du cœur historique
- 74 700 € pour l'extension du cimetière et l'aménagement paysager

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document se rapportant à la délibération.

4. Demande de fonds de concours auprès du Syndicat d'Energie d'Indre-et-Loire pour l'éclairage de l'église Saint-Symphorien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander un fonds de concours de 3 000 € auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL 12 rue Blaise Pascal 37013 Tours cedex 01) pour l'éclairage de l'église Saint-Symphorien. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document se rapportant à la délibération.

5. Modification de la garantie d'emprunt de l'office public de l'habitat Val Touraine Habitat pour la réalisation des logements sociaux de l'opération "Les Collines des Charpenteries"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la garantie du prêt PLS d'un montant de 462 949,90 € renégocié par l'office public de l'habitat Val Touraine Habitat pour l'opération "Les Collines des Charpenteries" auprès du Crédit Foncier de France aux conditions ci-après :

Montant du prêt : 462 949,90 €

Organisme prêteur : Crédit Foncier de France

Durée : 18 ans et 6 mois

Taux fixe de 2,11 %

Cette garantie d'emprunt est partagée entre la Commune pour un montant de 259 251,94 € et le Conseil Départemental pour 203 697,96 €. Le montant annuel de garantie pour la Commune portera, en conséquence, sur une somme de 16 950 € environ.

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document se rapportant à la délibération.

6. Subvention exceptionnelle à l'association Alerte Sportive de Fondettes pour les 25ème Foulées de Fondettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Alerte Sportive de Fondettes dans le cadre de l'organisation des 25èmes Foulées de Fondettes. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

7. Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) comme prévu aux articles modifiés L. 111-7-5 à L. 111-7-11 du Code de la construction et de l'habitation :

Période 1						Période 2
2016		2017		2018		
Etudes 1er semestre	Etudes 2ème semestre	1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2ème semestre	2019 à 2021
35 372 €	35 372 €	98 906 €	97 999 €	152 247 €	158 088 €	666 968 €

Le budget total de mise en accessibilité est estimé à 1 244 952 € T.T.C. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document se rapportant à la délibération.

8. Décisions modificatives sur les trois budgets

A- BUDGET GENERAL : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°3 sur le budget général 2015. Cette décision budgétaire augmente le budget de 134 601,69 €. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document se rapportant à la délibération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes	Montant	Dépenses	Montant
7411 01 Dotation Forfaitaire	-17 592,00	6288 020 Prestations extérieures	- 13 250,00
74123 01 Dot.solidarité urbaine	11 007,00	023 01 Virement vers l'invest.	20 150,00
74127 01 Dot.Nat.Péréquation	-15 756,00	606883 822 Fourn. véhicules	- 6 900,00
7311 01 Contributions directes	1604,00	7391172 01 Dégrèvement THLV	1 604,00
758 020 Remb.assurances	11 000,00	6227 820 Frais honoraires	11 000,00
002 Excédent antérieur	1 682,84		
		61558 822 Entretien flotte	2 500,00

		61523 823 Entretien voies	2 000,00
		6574 025 Subventions aux asso.	500,00
		673 251 Annulation de titre	71,00
		6288 20 Prestations de services 606882 20 Autres fournitures	- 2 000,00 2 000,00
		6188 212 Classes découvertes 6247 212 Transports	-120,00 120,00
		022 01 Dépenses imprévues	- 25 729,16
TOTAL	-8 054,16	TOTAL	-8 054,16

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes	Montant	Dépenses	Montant
1341 411 DETR	87 500,00	2315 814 Éclairage Public	73 590,00
1342 113 Amendes de police	6 528,00	2188 212 Jeu cours école	15 165,00
1388 814 Subvention SIEIL	27 958,00	2315 822 Travaux de voirie	- 29 412,00
		113 2313 524 AAGV	21 385,00
		2188 251 Mat.restauration	1 510,00
		2188 64 Mat. crèche	725,00
		2188 40 Mat.logistique	2 556,00
		2152 822 Mat. voirie	23 500,00
		2152 112 Mat. voirie	350,00
		2041581 251 Part. SM Restaurat.	3 140,00
		2182 822 Mat. de transport	6 900,00
		2031 020 Études	13 250,00
		2315 811 Eaux pluviales	- 6 000,00
		2152 811 Install. eaux pluviales	6 000,00
		2313 020 Travaux de bâtiment	-27 100,00
		2313 524 Chauffage AAGV	-10 000,00
		2184 020 Mobilier Mairie	3 081,00
		2184 411 Mobilier Choisille	686,00
		2188 411 Mat. Choisille	1 176,00
		2188 020 Mat. Mairie	1 328,00
		2188 422 Mat. Aubrière	250,00
		2183 020 Mat. de bureau mairie	4 446,00
		2313 324 Alarme Grange	-2 900,00
		2135 324 Alarme Grange	2 900,00
		036 2313 324 Op. Grange	4,00
		035 2313 30 Op. Aubrière	36 230,00
		2051 023 Logiciels	- 9 304,00
		2183 324 Mat. de bureau Grange	8 680,00
		020 01 Dépenses imprévues	519,85

B- BUDGET COMMERCES : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 sur le budget annexe commerces. Il s'agit de corriger le montant de l'excédent antérieur d'investissement inscrit au budget primitif 2015. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document se rapportant à la délibération.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes	Montant	Dépenses	Montant
001 01 Excédent antérieur	3 400,00	2315 90 Travaux de voirie	3 400,00

C- BUDGET LOTISSEMENT CORMIER VERON : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 sur le budget annexe du lotissement "Cormier Véron". Les écritures comptables du budget 2014 n'ayant pas pu être prises en compte par la Trésorerie, il convient à nouveau d'ouvrir les crédits de transfert de patrimoine du budget général vers le budget lotissement. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document se rapportant à la délibération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes	Montant	Dépenses	Montant
7133 90 Variat. encours de prod.	505 134,00	6015 90 Terrains à aménager	505 134,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes	Montant	Dépenses	Montant
1678 90 Avance budget communal	505 134,00	3351 90 En-cours de production	505 134,00

9. Convention de partenariat avec l'association "Jumelage Fondettes - Naurod-Wiesbaden"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les représentants de la Ville pour siéger au conseil d'orientation du jumelage Fondettes-Naurod-Wiesbaden, suivant l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales :

Périmètre d'intervention

Le Conseil d'orientation (CO) définit les orientations et priorités d'action du jumelage et émet des avis sur les propositions d'activités élaborées par le conseil d'administration de l'association "Jumelage Fondettes - Naurod-Wiesbaden"

Composition

- Monsieur le Maire ou Sylvain DEBEURE, Adjoint au Maire délégué, Président du CO,
- Philippe BOURLIER, Adjoint au maire,
- Anne MONNEAU, Conseillère municipale,
- le Président de l'Association de jumelage ou son représentant,
- Deux membres du conseil d'administration de l'association « Jumelage Fondettes-Naurod-Wiesbaden ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure une convention de partenariat avec l'association « Jumelage Fondettes-Naurod-Wiesbaden » dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville de Fondettes. Dans le but de doter l'association « Jumelage Fondettes-Naurod-Wiesbaden » des moyens nécessaires à la réalisation des activités prévues, une subvention sera votée chaque année par le Conseil Municipal, lors du vote du budget primitif.

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer la convention à intervenir qui prendra effet dès l'accomplissement des formalités administratives et pour la durée du mandat municipal.

10. Modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie la délibération du 16 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pendant la durée de son mandat, conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Les délégations suivantes sont ajoutées dans la délibération, sans autre changement :

"Le Maire est chargé, pour la durée de son mandat,

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 200 000 € hors taxe ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune".

11. Marché pour la maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation dans les bâtiments communaux passé dans le cadre du groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Tour(s)plus et des communes membres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché pour la maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation dans les bâtiments communaux avec la société Hervé Thermique (14 rue Denis Papin BP 334 37303 Joué-Les-Tours cédex) aux conditions et pour les prix suivant :

Prestations du 01/10/2015 au 30/09/2019

- P1 et E1 – Fourniture de combustibles gaz et Fioul, avec objectif de consommation par site pour alimentation des chaudières et production d'eau chaude sanitaire.
- P2 et P2L – Maintenance et entretien réglementaires : ramonage, contrôle de combustion, contrôle des disconnecteurs, rapport de chaufferie 4-400kW, contrôles légionnelles. Contrôles des installations gaz. Dépannages sous 4 h 00 - 24/24h - 7/7j. Conduite des installations par le réglage hebdomadaire des régulations pour optimiser les périodes de chauffe.
- P3 – Remplacement et réparation des équipements vétustes sans participation financière par la Commune (P3), répartition des reliquats du compte P3 avec la Commune.

Redevance contractuelles par an		
POSTES	MONTANTS H.T.	TOTAL HT
P1 (gaz)	57 517,00 €	58 970,40 €
E1 (gaz)	1 453,40 €	
P2	14 003,00 €	16 943,00 €
P2L	2 940,00 €	
P3	7 910,00 €	7 910,00 €
Montant total HT		83 823,40 €

12. Extension du périmètre du groupement de commandes avec Tour(s)plus et les communes de l'agglomération pour la fourniture de matériel bureautique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte l'intégration de la ville de Chambray-Lès-Tours, au sein du groupement de commandes constitué avec les communes de Druye, Parçay-Meslay, Joué-les-Tours, La Riche, Tours, Fondettes (délibération du 28/05/2015) et la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus, ayant pour objet l'acquisition de matériel bureautique (micro-ordinateurs, imprimantes et périphériques) ;
- accepte que la ville de Tours soit le coordonnateur du groupement, assure l'organisation de la consultation et examine les offres. La commission d'appel d'offres du coordonnateur est chargée de l'attribution des marchés. Le coordonnateur signera et notifiera les marchés ;
- adopte la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ;
- donne délégation au coordonnateur pour représenter la Commune dans tout éventuel litige portant sur le déroulement de la procédure ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer la convention de groupement de commandes.

13. Avenant n°1 au lot n°9 du marché 2ème phase de réhabilitation et d'aménagement du gymnase du Moulin-à-Vent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'avenant n°1 au lot n° 9 - peinture - du marché pour la deuxième phase de réhabilitation et d'aménagement du gymnase du Moulin à Vent comme suit :

Lot 9	Entreprise	Montant initial du marché HT	Avenant n°1	Nouveau montant du marché HT	%
Peinture	FREHEL 54 rue des Douets 37100 TOURS	16 999,68 €	- 104,00	16 895,68 €	- 0,61

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer l'avenant à intervenir ainsi que tous documents afférents à la délibération.

14. Convention de portage foncier dans le cadre de la délégation du droit de préemption à la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour la parcelle cadastrée ZY n° 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure avec la Communauté d'agglomération Tour(s)plus, une convention de portage foncier pour la parcelle ZY n°3, sise 12 avenue du général de Gaulle à Fondettes. La durée du portage est fixée à 3 ans à compter de la date d'acquisition du foncier par Tours plus, renouvelable une fois sous conditions.

Ce portage foncier a pour objectif la réalisation d'une opération destinée à la production pour tout ou partie de logements et notamment 25 % minimum de logements locatifs sociaux financés par un PLA-I, un PLUS ou un PLS. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer la convention à intervenir et tout document en application de la délibération.

15. Cession des lots n°3 et n°4 du lotissement communal Cormier Véron aux porteurs du projet de crédit bail de la SCI NORE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder aux sociétés BPI FRANCE FINANCEMENT et CMCIC LEASE les lots n° 3 et 4 du lotissement communal "Cormier Véron ", d'une superficie respective de 2 500 m² et 5 000 m², moyennant le prix le 384 189 € TTC (conformément à la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2014 fixant le prix de vente des terrains du lotissement). Cette cession intervient suite au projet de financement par crédit bail engagé par l'acquéreur initial Sci Nore.

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document en exécution de la délibération.

16. Transfert des équipements communs du groupement d'habitations de Rochebise dans le domaine communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide le transfert dans le domaine communal des équipements communs du groupement d'habitations de Rochebise, cadastrés section BR sous les numéros 408, 426, 427 et 436, d'une superficie totale de 516 m², ainsi que les réseaux d'éclairage et d'eaux pluviales. L'acquisition est réalisée moyennant l'euro symbolique, les frais de mandataire judiciaire et d'acte notarié étant à la charge de la Ville ;

- précise que Maître Franck Michel, Administrateur Judiciaire domicilié 6 bis rue de la Barre à Tours 37000, en qualité de mandataire ad'hoc, procédera aux opérations de cession et notamment à la signature de l'acte de vente ;

- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant ;

- classe ces parcelles dans le domaine public communal, conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière ;

- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de l'exercice en cours.

17. Transfert des équipements communs du lotissement « La Maison d'Ardoise » dans le domaine communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide le transfert dans le domaine communal des équipements communs du lotissement « La Maison d'Ardoise », cadastrés section YI sous les numéros 168, 169 et 392, d'une superficie totale de 114 m², ainsi que les réseaux d'éclairage et d'eaux pluviales. Cette acquisition est réalisée moyennant l'euro symbolique, les frais de mandataire judiciaire et d'acte notarié étant à la charge de la Ville ;
- précise que Maître Franck Michel, Administrateur Judiciaire domicilié 6 bis rue de la Barre à Tours 37000, en qualité de mandataire ad'hoc, procédera aux opérations de cession et notamment à la signature de l'acte de vente ;
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant ;
- classe ces parcelles dans le domaine public communal, conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière ;
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de l'exercice en cours.

18. Acquisition des parcelles ZP n° 126 et ZT n° 83 et 111 aux lieux-dits La Croix Chauffour et le Crucifix Rigalou Nord

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide l'acquisition des parcelles cadastrées ZP n°126 et ZT n° 83 et n°111 sises aux lieux-dits La Croix Chauffour et Le Crucifix Rigalou Nord, propriétés de la succession de Monsieur Marcel CHAUVIN, d'une superficie totale de 760 m², moyennant le prix de un euro symbolique ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant ;
- précise que :
 - l'acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Commune,
 - cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
 - les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de l'exercice en cours.

19. Projet d'extension du cimetière et d'aménagement d'un jardin paysager – Bilan de l'enquête publique et autorisations d'urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prend acte du bilan de l'enquête publique du projet d'extension du cimetière sis rue Ernest Dupuy, ainsi que des observations qui y figurent (conformément aux dispositions des articles L.2223-1 et R.2223-1 du Code général des collectivités territoriales) ;
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à déposer la demande de permis de construire pour la réalisation du bâtiment abri-sanitaires et à déposer les déclarations préalables pour la mise en place de la clôture ainsi que pour l'implantation du kiosque, dans le cadre de l'opération d'extension du cimetière et d'aménagement d'un jardin paysager ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tous documents en application de la présente délibération.

20. Demande de permis de construire pour l'installation de tribunes sur le stade du Moulin-à-Vent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 6 abstentions, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à déposer la demande de permis de construire pour l'installation de tribunes sur le stade du Moulin-à-Vent. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en application de la présente délibération. Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de l'exercice en cours.

21. Déclaration préalable de travaux pour l'installation du skate parc et de sa clôture rue des Chaussumiers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 6 abstentions, autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à déposer la déclaration préalable pour l'installation du nouveau skate parc et de sa clôture, rue des Chaussumiers à proximité du Dojo Guy Lebaupin. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en application de la présente délibération. Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de l'exercice en cours.

22. Déclaration préalable de travaux pour l'installation d'une clôture, d'un portail et de portillons autour du plateau multi-sports situé rue des Cossons, à proximité de l'école Françoise Dolto

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à déposer la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture et de portillons autour du plateau multi-sports situé rue des Cossons, à proximité de l'école Françoise Dolto. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en application de la présente délibération. Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de l'exercice en cours.

23. Règlement général de location des salles communales en régie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le règlement général du service de location des salles communales en régie comprenant le règlement général et cinq annexes :

- Annexe 1 : règlement du Centre municipal de l'Aubrière (1 cour et 3 bâtiments à l'Aubrière)
- Annexe 2 : règlement de la salle Jules Piednoir
- Annexe 3 : règlement de la salle Choisille (salle et espace restauration à l'Espace Municipal de la Choisille)
- Annexe 4 : règlement de la salle Léon Sanzay (2 salles dans le bâtiment de La Dorlotine)
- Annexe 5 : règlement de la salle du "médico-social" (1 salle dans un bâtiment préfabriqué) .

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en application de la présente délibération.

24. Avis sur le projet de classement au titre des sites de l'ensemble constitué par le château, le coteau, les Varennes, l'aqueduc et La Loire à Luynes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de classement au titre des sites de l'ensemble constitué par le château, le coteau, les Varennes, l'aqueduc et La Loire à Luynes.

A Fondettes, presque 103 ha sont concernés.

Le site classé s'étend

- au nord de la RD 76 : au nord, de la voie communale 16, reliant Fondettes à Luynes, jusqu'à l'Est, aux lieu-dits Bois Farrault, Pimpenelle et les Roulets
- au Sud de la RD 76 : au Sud jusqu'à la Loire, et à l'Est, au lieu dit de La Berthellerie.

Il s'agit de terrains classés essentiellement en zone Agricole au PLU.

Une enquête publique se déroulera du 28 septembre au 30 octobre 2015 à la mairie de Luynes.

25. Engagement de principe auprès du SIEIL pour l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique rue du Chanoine Carlotti (du 1 au 11) au titre de l'année 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un accord de principe pour engager la Ville dans l'opération d'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique rue du Chanoine Carlotti (du n°1 au n°11). Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en application de la délibération.

EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DU CHANOINE CARLOTTI (DU N°1 AU N°11) CHIFFRAGE ESTIMATIF SOMMAIRE DU SIEL – RÉPARTITION DES COÛTS –	
Prestations d'étude et de travaux	Montant HT en €
Etudes et établissement des conventions de réseau et de branchement	4 317,58
Travaux d'effacement du réseau électrique	47 341,90
Prestations diverses estimées à 14 % et calculées au réel en fin de chantier (masse rocheuse, déviation, frais de coordination..)	6 627,87
Sous-total en € HT	58 287,35
Coefficient d'actualisation	1,0000
MONTANT TOTAL ACTUALISE DE L'OPERATION EN € HT	58 287,35
Quote-part prise en charge par le SIEIL (90 %*)	52 458,61
MONTANT RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE EN € HT NET	5 828,73
Pour information : montant global de l'opération en € TTC	69 944,82

* taux de participation exceptionnel sur les excercices 2015 et 2016

26. Engagement de principe auprès du SIEIL pour l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique rue de la République au titre de l'année 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un accord de principe pour engager la Ville dans l'opération d'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique rue de la République. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en application de la présente délibération.

EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DE LA REPUBLIQUE – CHIFFRAGE ESTIMATIF – SOMMAIRE DU SIEL – RÉPARTITION DES COÛTS –	
Prestations d'étude et de travaux	Montant HT en €
Etudes et établissement des conventions de réseau et de branchement	1 621,36
Travaux d'effacement du réseau électrique	17 778,02
Prestations diverses estimées à 14 % et calculées au réel en fin de chantier (masse rocheuse, déviation, frais de coordination..)	2 488,92
Sous-total en € HT	21 888,30
Coefficient d'actualisation	1,0000
MONTANT TOTAL ACTUALISE DE L'OPERATION EN € HT	21 888,30
Quote-part prise en charge par le SIEIL (90 %*)	19 699,47
MONTANT RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE EN € HT NET	2 188,83
Pour information : montant global de l'opération en € TTC	26 265,96

* taux de participation exceptionnel sur les excercices 2015 et 2016

26. Participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les enfants scolarisés en dehors de leur commune de résidence - année scolaire 2014-2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe pour l'année scolaire 2014-2015, les montants de participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les enfants scolarisés en dehors de leur commune de résidence, comme suit : :

- 530 € par élève d'école élémentaire,
- 885 € par élève d'école maternelle ;

La mesure de franchise de 4 élèves est reconduite avec les communes qui en ont accepté le principe, sous réserve de réciprocité.

28. Voeu suite à la fermeture d'une classe à l'école primaire d'application Françoise Dolto

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un voeu par lequel le Conseil Municipal de Fondettes exprime son incompréhension et sa désapprobation face à la décision de fermeture d'une classe à l'école primaire d'application Françoise Dolto pour l'année scolaire 2015-2016.

Le Conseil Municipal sollicite l'Inspection Académique pour qu'il soit tenu compte, dans ses arbitrages, de la réalité des situations des écoles de Fondettes, notamment des efforts de l'équipe municipale en matière de développement urbain, ainsi que des efforts de l'équipe pédagogique tournés vers la qualité de l'enseignement et l'accueil des enfants des gens du voyage intégré au coeur du projet d'école.

29. Modification du tableau des effectifs du personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs du personnel communal. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES

Filière ADMINISTRATIVE : Fermeture de deux postes à temps complet d'adjoint administratif 1ère classe :

Adjoint administratif 1ère classe

Ancien effectif : 4

Nouvel effectif : 2

Filière TECHNIQUE : Fermeture de deux postes à temps complet d'adjoint technique 2ème classe :

Adjoint technique 2ème classe

Ancien effectif : 41

Nouvel effectif : 39

Filière MEDICO SOCIALE : Fermeture d'un poste à temps complet d'ATSEM 1ère classe :

ATSEM 1ère classe

Ancien effectif : 6

Nouvel effectif : 5

EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

FILIERE TECHNIQUE

- Ouverture d'un poste à 8/35 pour renforcer l'équipe de la pause méridienne

Surveillants de cantine :

ancien effectif : 14 à 8/35

nouvel effectif : 15 à 8/35

- Ouverture d'un poste à 6/35 pour les temps d'activités périscolaires

Animateurs TAP :

ancien effectif : 1 à 6/35, 2 à 4/35 et 8 à 2/35

nouvel effectif : 2 à 6/35, 2 à 4/35 et 8 à 2/35

30. Modification des conditions d'attribution des logements de fonction

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément au décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement, décide :

- de fixer à deux les emplois de la collectivité pour lesquels un logement de fonction peut être attribué par nécessité absolue de service :

- l'emploi de gardien du gymase (sur le site sportif du Moulin-à-Vent)
- l'emploi de gardien des bâtiments communaux (sur le site de l'Aubrière)

CONCESSIONS DE LOGEMENT POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE			
SITE	ADRESSE	TYPE LOGEMENT	SURFACE
Moulin à Vent	30 Rue Alphonse Daudet	T5	92 m ²
Aubrière	6 Rue de la République	T4	125 m ²

- d'appliquer les règles relatives à l'évaluation de l'avantage en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale fixée par l'arrêté ministériel du 10 décembre 2002 modifié ;
- d'évaluer forfaitairement l'avantage en nature que constitue l'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service, à titre gratuit, selon l'arrêté précité ;
- d'appliquer les revalorisations de l'évaluation des avantages en nature concédés, fixées chaque année par circulaire ;
- de préciser que les dispositions relatives à l'attribution de logements de fonction par nécessité absolue de service prévues dans les délibérations précédentes et contraires à la présente délibération sont abrogées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les arrêtés portant concession de logement, pris en application de la présente délibération.

● Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture d'un communiqué :

Depuis des mois, des milliers de personnes fuyant la guerre et les massacres, arrivent en Europe. Récemment leur flux s'est encore accru, rendant plus précaires leurs conditions d'accueil.

Devant ces drames humains, il est impossible de rester insensible ou même inactif. Aujourd'hui la France, fidèle à ses valeurs, entreprend d'accueillir dignement ces réfugiés.

De manière à avoir une action coordonnée au niveau national sur une question qui dépasse largement le cadre de la ville, la Municipalité Fondettoise a attendu les orientations définies par l'État pour optimiser son action.

Aujourd'hui, dans cette démarche collective de solidarité, la ville de Fondettes prend toute sa part, en tenant compte de ses possibilités.

Ainsi, la ville de Fondettes n'est pas propriétaire de logements, excepté deux logements temporaires, actuellement occupés. La ville est également locataire d'un logement d'urgence, lui aussi occupé. La ville ne pourra donc pas directement héberger des réfugiés.

Toutefois, même s'il existe une liste d'attente pour l'accès au logement social sur la ville de Fondettes, les bailleurs sociaux peuvent envisager de mettre à disposition des logements vacants qui leurs appartiennent. Dans une telle éventualité, la Ville sera là pour les accompagner.

De même, des initiatives privées peuvent se présenter pour offrir des logements vacants aux réfugiés ou des actions de bénévolat pour aider à leur insertion. Ces démarches solidaires méritent notre soutien et notre accompagnement. D'ailleurs quatre familles fondettoises ont déjà fait part de leur souhait d'accueil de réfugiés.

Aussi, la ville de Fondettes et tout particulièrement les services de son CCAS, seront entièrement mobilisés autour de cet élan de générosité au profit de ces familles réfugiées, durement affectées par la vie.

Fait le 25 septembre 2015
Affiché le 29 septembre 2015

Le Maire de Fondettes,



Cédric de OLIVEIRA